

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le 06 décembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire de la Commune.

Date de convocation : 1er décembre 2017

Présents (14) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Anne Fréhel, Anne Canaud, Raymond Proux, Francine Beaumelle, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Sylvie Sauvignon, Aurélie Philippeaux, Philippe Michel, Alain Bouvet, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absent représenté : (1) : Michel Rougier par Christine Kubicek.

Absents non représentés (2) : Eric Nicol, Catherine Fillon.

Absente excusée (1) : Ludivine Denfert (à partir de 20h50).

Secrétaire de séance : Anne Canaud.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rends hommage à Monsieur Joseph Merceron, Conseiller Municipal, décédé en date du 09 octobre 2017, et invite chacun à respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Yanick Sauvignon en date du 22 septembre 2017.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un s'oppose à ce que Madame Anne Canaud soit Secrétaire de séance. Tout le monde accepte que Madame Anne Canaud soit désignée comme secrétaire.

Compte-rendu de la séance du 20 septembre 2017

Monsieur le Maire retrace les délibérations adoptées et les questions abordées puis demande s'il y a des observations sur ce compte-rendu.

Monsieur Alain Bouvet souhaite apporter quelques corrections, qui sont aussitôt modifiées.

Monsieur le Maire s'excuse car submergé par l'émotion du décès de Monsieur Merceron, il a oublié de présenter son remplaçant Monsieur Philippe Michel.

Madame Ludivine Denfert souffrante, s'excuse et quitte la séance à 20h50.

Monsieur le Maire met au vote le compte rendu, celui-ci est adopté par 15 voix pour.

2017 - 01/12 – Composition des commissions municipales – Mise à jour

Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal réuni le 10 avril 2014 a décidé de la création et de la composition des commissions municipales par délibération n°2014-03/04, modifiée par les délibérations suivantes : n°2014-02/05 du 28/05/2014 – n°2015-01/11 du 17/11/2015 – n°2015-01/12 du 16/12/2015 – n°2016-08/11 du 15/11/2016.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, Monsieur le Maire rappelle que les commissions municipales créées sont permanentes et précise qu'il est le Président de droit de chacune des commissions.

Vu le décès en date du 09/10/2017, de Monsieur Joseph Merceron – Conseiller municipal.

Vu la démission de Monsieur Yannick Sauvignon - Conseiller municipal en date du 22 septembre 2017.

Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement de ce dernier, au sein des commissions municipales suivantes, les autres membres de ces commissions restant inchangés :

Commission Finances

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire rappelle que la liste de candidats est la suivante :

- Madame Francine Beaumelle

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 10 pour Francine Beaumelle – 1 pour Anne Fréhel

Après vote des membres du Conseil Municipal, présents et représentés, les membres de la Commission finances

(6 membres) sont :

Rémi DESPLANTES - Anne FREHEL - Anne CANAUD - Raymond PROUX - Francine BEAUMELLE- Yann JUIN

Commission Voirie- Travaux – Espaces Verts – Environnement – RCS

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire rappelle que la liste de candidats est la suivante :

- Madame Ludivine Denfert

- Monsieur Philippe Michel

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 11 pour Ludivine Denfert et 10 pour Philippe Michel

Après vote des membres du Conseil Municipal, présents et représentés, les membres de la Commission Voirie- Travaux – Espaces Verts – Environnement – RCS (6 membres) sont :

Raymond PROUX - Guy SCHERRER- Ludivine DENFERT - Philippe MICHEL - Eric NICOL - Christine KUBICEK

Commission Urbanisme – Développement économique – Papi / PPRL

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire rappelle que la liste de candidats est la suivante :

- Monsieur Guy SCHERRER

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 11 pour Guy Scherrer

Après vote des membres du Conseil Municipal, présents et représentés, les membres de la Commission Urbanisme – Développement économique – Papi / PPRL (8 membres) sont :

Rémi DESPLANTES - Anne FREHEL - Sylvie SAUVIGNON - Catherine FILLON - Guy SCHERRER – Jocelyne MARIE – Michel ROUGIER - Yann JUIN

Les commissions suivantes restent inchangées :

- Affaires scolaires – Jeunesse et Sport
- Actions sociales – Associations – Anciens – Culture – Loisirs – Tourisme
- Affaires Générales – Personnel – Communication

2017 – 02/12 - Commission d'appel d'offres

Rapporteur : Didier Geslin

Vu l'article 22 du Code des marchés publics qui fixe la composition de la CAP pour les collectivités locales,
Vu l'article 2121-22 du CGCT, précisant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Vu le décès en date du 09/10/2017, de Monsieur Joseph MERCERON – Conseiller municipal.

Considérant que pour une commune de – de 3.500 habitants la CAO est composée de :

- Maire (Président) ou son représentant,
- 3 titulaires et 3 suppléants, représentant le conseil municipal, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir. Les membres titulaires ont voix délibératives et, en cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire rappelle que la liste de candidats est la suivante :

- Madame Francine Beaumelle
- Monsieur Alain Bouvet

Monsieur le Maire ou son représentant : Rémi Desplantes

Titulaires	Suppléants
- Raymond PROUX	- Anne CANAUD
- Anne FREHEL	- Guy SCHERRER
- Michel ROUGIER	-

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7 pour liste entière avec Francine Beaumelle – 4 pour liste entière avec Alain BOUVET – 4 avec seulement le nom de Francine Beaumelle.

Après vote des membres du Conseil Municipal, présents et représentés, les membres de la Commission d'Appel Offres sont :

Monsieur le Maire ou son représentant : Rémi Desplantes

Titulaires	Suppléants
- Raymond PROUX	- Anne CANAUD
- Anne FREHEL	- Guy SCHERRER
- Michel ROUGIER	- Francine BEAUMELLE

2017 – 03/12 – CCAS : membres du Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Didier Geslin

Vu la délibération 2014 – 07/04 du 10 avril 2014 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la délibération 2014 – 08/04 du 10 avril 2014 liée à l'élection des membres du Conseil au CA du CCAS,

Vu la délibération 2015 – 02/11 du 17 novembre 2015 liée à l'élection des membres du Conseil au CA du CCAS,

Conformément aux articles L123-6 et L123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décès en date du 09/10/2017, de Monsieur Joseph MERCERON – Conseiller municipal, il faut pourvoir à son remplacement, les autres membres du Conseil d'Administration restant inchangés,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des membres est à bulletin secret,

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire rappelle que la liste de candidats est la suivante :

- Madame Jocelyne Marie

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 11 pour Madame Jocelyne Marie

Après vote, les membres du Conseil Municipal, membres du CA du CCAS sont :

- Anne CANAUD - Jocelyne MARIE - Anne FREHEL - Catherine FILLON - Sylvie SAUVIGNON - Alain BOUVET

2017 - 04/12 – Rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées

Rapporteur : Didier Geslin

Vu la délibération en date du 22 septembre 2016 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, a révisé ses statuts afin d'intégrer de nouvelles compétences :

- Promotion du tourisme, dont création d'offices du tourisme.
- Politique du commerce et soutien aux activités d'intérêt communautaire.
- Suppression de l'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques.
- Gestion des espaces congrès de la Ville de La Rochelle : Espace ENCAN et Forum des Pertuis.
- Projets Urbains.
- Abris voyageurs.

Afin d'évaluer les charges et recettes transférées entre les Communes et la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la Commission d'évaluation des Charges Transférées s'est réunie trois fois.

A l'issue de ses travaux, la commission a élaboré un rapport sur l'évaluation financière des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, ce rapport, reçu le 25 septembre 2017, doit maintenant être adopté, dans un délai de trois mois, par les conseils municipaux des 28 communes de l'agglomération.

Le rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) permettra ainsi de calculer et de fixer les attributions de compensation définitives entre les Communes et la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Eslandes, d'approuver le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, approuvent (11 voix pour / 4 abstentions) le rapport de la CLECT.

2017 – 05 /12 – DM1 Budget annexe Photovoltaïque

Rapporteur : Rémi Desplantes

Section de fonctionnement

Article /Chapitre	Montant
6156 (11)	+ 29.93 €
66111 (66)	- 29.93 €

Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (15 voix pour), cette DM1 Budget annexe Photovoltaïque.

2017 – 06/12 – DM1 Budget annexe Camping Municipal

Rapporteur : Rémi Desplantes

Section d'investissement

Article /Chapitre	Montant
165 (16)	+ 2 000 €
2313 (23)	- 2 000 €

Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (15 voix pour), cette DM1 Budget annexe Camping Municipal.

2017 – 07/12 – DM2 Budget principal de la Commune

Rapporteur : Rémi Desplantes

Section de fonctionnement

Article /Chapitre	Montant
739223 (14)	+ 4 901 €
60624 (11)	- 3 401 €
73928 (14)	-1 500 €

Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (15 voix pour), cette DM2 Budget principal de la Commune.

2017 – 08/12 – Entretien des Espaces verts – année 2018 – autorisation de signature

Rapporteur : Raymond Proux

Vu la consultation en date du 18 octobre 2017,
Vu les besoins exprimés pour l'entretien des espaces verts : débroussaillage,
Vu l'avis de la Commission « Voirie, travaux, Espaces verts, Environnement et RCSC » du 29 novembre 2017,

Le choix, pour l'année 2018, s'est porté sur :

- Débroussaillage : AI17 pour un montant de 22 750 € HT.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, entérinent (15 voix pour), le choix de la Commission technique et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés au marché des Espaces Verts pour l'année 2018.

2017 - 09/12 : Modification n°1 du PLU d'Esnandes - Avis du Conseil Municipal avant approbation par le Conseil Communautaire de la CDA de La Rochelle

Rapporteur : Rémi Desplantes

Il est rappelé que la modification n°1 du plan local d'urbanisme d'Esnandes a pour objectifs de :

- Faciliter la mise en œuvre de l'aménagement du lieu-dit « Le Clos Noël / Partie Ouest ou Pas des Roches », en diminuant les objectifs de densité inscrits dans le PLU en vigueur,
- Permettre l'urbanisation en cœur de bourg sur les parcelles cadastrées AA 111 et AA 112, actuellement concernées par un emplacement réservé pour une aire de stationnement,
- Permettre la mise en œuvre de l'aménagement sur le secteur dit « des maisons Valin », dont les parcelles ont été acquises par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, et dont les obligations en termes de production de logements sociaux et de réalisation d'équipements publics ne permettent pas d'équilibrer financièrement l'opération.

La présente modification comporte 4 objets :

- la diminution des objectifs de densité de la zone AUH du secteur du « Clos Noël / partie Ouest » ou « Pas des Roches » : de 35-40 logements/ ha à 20-25 logements/ ha ;
- la suppression de l'emplacement réservé 4.1 destiné à la réalisation d'aires de stationnement et dont le bénéficiaire est la commune ;
- la suppression de l'emplacement réservé n°4.5 destiné à la réalisation d'équipements communaux dont le bénéficiaire est la commune ;
- la diminution du pourcentage de logements sociaux de la servitude de mixité sociale à 30% au lieu de 50%.

Par arrêté en date du 27 juillet 2017, le Président de la Communauté d'Agglomération, a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme d'Esnandes modifié.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme d'Esnandes a été notifié aux personnes publiques avant enquête publique, par courrier du 7 juillet 2017.

Concernant les personnes publiques associées, la Chambre de Commerce et d'Industrie, par courrier en date du 22 août 2017, n'a pas exprimé d'observation particulière.

Le Conseil Départemental de Charente-Maritime, dans un courrier en date du 4 août 2017, a indiqué son avis favorable sous réserve des remarques suivantes :

-« un des objectifs de cette modification est de permettre l'urbanisation de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées AA n° 111 et AA n° 112 en vue d'y réaliser six maisons de ville. Cette unité foncière étant riveraine de la Route Départementale n°105 dénommée «Avenue de la République», le projet de desserte de cette zone devra être présenté au Département afin d'être validé par celui-ci ».

La Direction départementale des Territoires et de la Mer par courrier en date du 1er septembre 2017 a émis des remarques relatives à la suppression de l'emplacement réservé n°4.5 destiné à des équipements communaux :

- Sur la nécessité de recueillir l'accord du bénéficiaire de l'emplacement réservé avant sa suppression (délibération de la commune d'Esnandes).
- Sur le fait que l'abandon d'un projet d'intérêt général suite à l'acquisition de terrains classés en emplacement réservés par la municipalité est susceptible de recours indemnitaire de la part des propriétaires.

Le Parc Naturel du Marais Poitevin par courrier du 6 octobre 2017 a émis un avis favorable au projet de modification du PLU assorti de la remarque suivante *« Pour préserver l'identité paysagère et patrimoniale du Marais, la commune devra néanmoins rester vigilante quant au respect des formes urbaines identitaires, notamment par des orientations d'aménagement et de programmation qui cadreraient l'intervention d'un aménageur, en particulier le respect du principe de front urbain ».*

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017 inclus.

En complément du dispositif de mise à disposition du dossier d'enquête publique à la mairie d'Esnandes, le dossier a été également mis à la disposition du public sur un site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête. Le dossier a également pu être consulté pendant toute la durée de l'enquête publique sur un poste informatique dédié situé à l'hôtel de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Le public a pu formuler ses observations :

- a. Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie,
- b. Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur un site internet indépendant et sécurisé,
- c. Par courriel.

Les observations du public émises à l'occasion de l'enquête publique, ont donné lieu à seize observations consignées à la fois au registre d'enquête papier et au registre dématérialisé.

Les observations portent principalement sur les objets suivants :

- Contre la suppression de l'emplacement réservé 4.1 destiné à la réalisation d'aires de stationnement au regard du manque de stationnement présent sur la commune,
- Sur le secteur des maisons Valin : contre la suppression de l'emplacement réservé 4.5 relatif à la réalisation d'équipements communaux (abandon d'un projet d'intérêt général) et contre la diminution du pourcentage de logements sociaux à réaliser dans la servitude de mixité sociale 5.1 à 30% au lieu de 50%.
- Contre la diminution de la densité sur le secteur du Clos Noel au regard des possibilités de développement de la commune.
- le manque d'information du Conseil municipal sur les différents objets de la procédure de modification du PLU.

Le commissaire enquêteur a procédé à la clôture de cette enquête le 6 octobre 2017 et a déposé, le 27 octobre 2017, son rapport et ses conclusions favorables sous réserve que la servitude de mixité sociale reste fixée à 50 % du nombre de logements à réaliser sur les parcelles AB 0305, AB 201 et AB 0203. Il motive sa réserve de la manière suivante : *« la diminution du pourcentage de logements sociaux de 50% à 30% sur le projet des maisons Valin n'a pas lieu d'être dans la mesure où le projet présenté au conseil municipal par le groupe GPM dépasse les 50% de logements sociaux et qu'il a été accepté par le conseil municipal. »*

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le PLU opposable de la commune d'Eslandes,

Vu les statuts et compétences de la CdA,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur assortie d'une réserve,

Vu le projet de PLU modifié, constitué des pièces modifiées : d'une notice explicative en préambule du rapport de présentation, des documents graphiques du règlement, ainsi que des orientations,

Considérant qu'au terme de l'article L. 153-20 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvé par l'organe de l'établissement public intercommunal compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Considérant que les équipements communaux objets de l'emplacement réservé n°4.5 ne constituent pas des projets d'intérêt général au sens de l'article L. 102-1 du Code de l'urbanisme et que la suppression de cet emplacement réservé n'est donc pas subordonnée à l'accord préalable de son bénéficiaire.

Considérant que la diminution de densité du Clos Noel a pour objectifs :

- a. De se rapprocher des densités exigées par le SCoT : la densité minimale doit tendre vers 20 logements à l'hectare. Actuellement, l'objectif de densité attendue sur la zone du Clos Noël – partie Ouest est comparable à celui imposé par le SCoT dans les communes de l'unité urbaine centrale ou

dans les communes reconnues comme pôles d'appui dont ne fait pas partie Esnandes, soit 30 logements à l'hectare. Les opérateurs ne souhaitent pas s'engager sur ce site avec l'objectif de densité actuel.

- b. Ne pas créer de rupture avec les tissus urbains limitrophes : la zone AUH du Clos Noël partie Ouest / Pas des Roches est insérée dans un tissu urbain peu dense de type pavillonnaire, inscrit en zone UE au PLU en vigueur. Les objectifs de densité sur ce secteur sont donc revus à la baisse (20 à 25 logements / ha), en encourageant toutefois des formes urbaines plus denses et plus compactes que dans l'existant (11 logements / ha en moyenne).

- Prendre en compte des contraintes du site en terme de gestion du pluvial.

Considérant que la diminution de densité à 20-25 logements/ha s'inscrit ainsi dans l'esprit du futur PLUi, qui prévoit une production de logements proche du rythme de construction actuel et bien moins élevé que dans le projet défini par le PLU en vigueur.

Considérant que la suppression de l'emplacement réservé 4.1 résulte de la mise en œuvre du droit de délaissement par le propriétaire et de l'absence de réponse de la commune au terme du délai réglementaire (un an et trois mois). Il s'agit donc d'une mise à jour technique du PLU, l'emplacement réservé n'étant plus opposable aux autorisations d'urbanisme.

Considérant que la procédure de modification d'un PLU relève de l'initiative du Président de l'EPCI compétent (cf. article L. 153-37 du code de l'urbanisme). Le Conseil Municipal n'est donc pas tenu de délibérer pour lancer une telle procédure et que par ailleurs, pour ce type de procédure, la mise en place d'une concertation au titre des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme n'est pas obligatoire.

Considérant la suppression de l'emplacement réservé n°4.5 destiné à la réalisation d'équipements communaux dont le bénéficiaire est la commune et la diminution du pourcentage de logements sociaux de la servitude de mixité sociale à 30% au lieu de 50%, la présente modification a pour objet de limiter le déficit sur l'opération des « maisons Valin » en supprimant l'emplacement réservé (équipements communaux) et en réduisant le taux de logements sociaux de la servitude de mixité sociale grevant les terrains (passage de 50% au PLU en vigueur à 30%).

Considérant que le projet porté par l'opérateur GPM sur ce secteur comporte au moins 50% de logements sociaux et que la diminution du pourcentage de logements sociaux n'est donc plus nécessaire pour permettre la réalisation d'un projet sur ce secteur.

Considérant qu'il va être proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Esnandes modifié en tenant compte de la réserve émise par le Commissaire enquêteur et donc de ne pas diminuer le pourcentage de logements sociaux à réaliser sur la servitude de mixité sociale 5.1.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'Esnandes d'émettre un avis favorable à la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Esnandes telle qu'elle va être proposée à l'approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal présents et représentés, émettent (10 voix pour / 4 contre / 1 abstention), un avis favorable à la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Esnandes telle qu'elle va être proposée à l'approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Objet et compétences du SIVU L'ENVOL

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique L'ENVOL a été créé en 2002 et regroupe les communes d'Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre.

Il a pour objectif de définir la politique éducative locale intercommunale pour les enfants et les jeunes de 0 à 24 ans et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions et des structures. Cette politique éducative intercommunale est définie dans un document cadre : Le Projet Educatif Local (PEL).

Jusqu'au 25 mai 2016, la Présidence du SIVU L'ENVOL a été assurée par Mme FREHEL (adjointe au Maire d'Esnandes) et les Vice-Présidences, par Mme COEFFIC (Conseillère municipale de Marsilly), Mme ROUCHE (Adjointe au Maire de Puilboreau) et M. ZERARGA (Adjoint au Maire de St Xandre).

Depuis cette date, la Présidence est assurée par M. ZERARGA et les Vice-Présidences par Mmes COEFFIC, FREHEL et ROUCHE.

Présentation du territoire et fonctionnement du SIVU L'ENVOL

(cf rapport d'activité 2016)

(cf PEL 2014-2017 – SIVU L'ENVOL et PEDT 2015-2018 SIVU L'ENVOL)

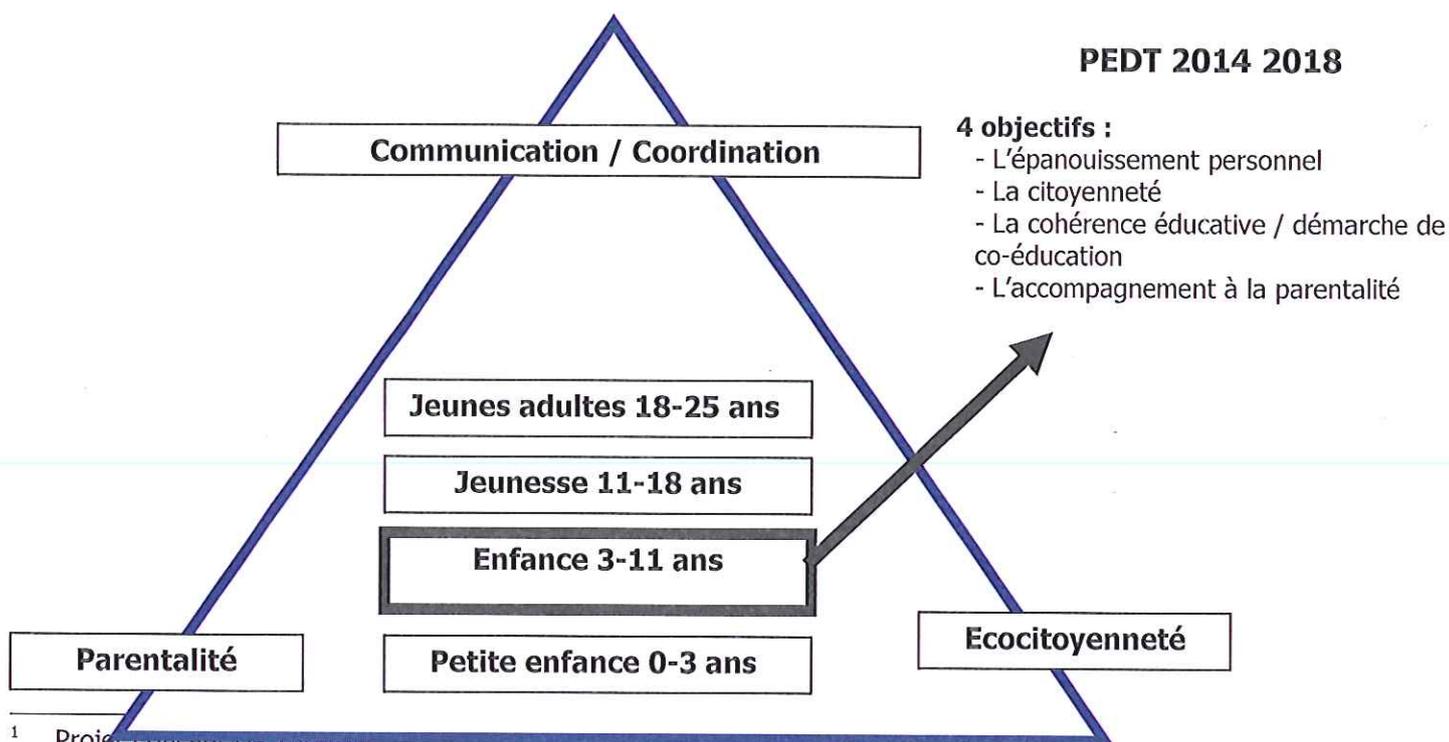
L'articulation des dispositifs nationaux mis en place sur le territoire

Le PEL 2014-2017 et le PEDT¹ 2015-2018

Valeurs partagées du PEL :

- Contribuer au développement de l'enfant et à l'épanouissement de sa personnalité
- Assurer une cohérence éducative
- Favoriser l'accès aux structures d'accueil et aux activités de loisirs
- Favoriser la dynamique partenariale

7 axes de développement du PEL :



¹ Projet Educatif De Territoire

1- Secteur Petite Enfance (0 - 3 ans) : Une offre d'accueil et de services qui se stabilise

Rôle du SIVU:

- Accompagnement technique du multi accueil géré par l'association «Les Coccinelles» et du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) géré par l'association «Rires et Cabrioles».
- Evaluation de l'impact de l'extension du multi accueil sur son organisation interne et son équilibre financier et préconisations
- Mise en place d'actions intercommunales : journée intercommunale de la petite enfance

L'activité 2016 des actions intégrées au PEL :

Multi accueil « Les Coccinelles »

	Esnande s	Marsilly	Puilborea u	St -Xandre	Total
Nombre d'enfants différents accueillis en 2016	9	9	32	19	69
Nombre d'enfants différents accueillis en 2015	8	4	23	18	53

Nombre d'enfants sur liste d'attente du multi accueil en mai 2016 : 77

Esnandes : 5

Marsilly : 8

Puilboreau : 36

St Xandre : 28

RAMPE « Rires et Cabrioles » (R&C):

Fréquentation moyenne par matinée 2016	Esnandes	Marsilly	Puilboreau	St-Xandre
Nbre moyen de participants par séance	24	13	37	38
Dont enfants	17	9	25	19
Dont assistante maternelles	7	3	11	10
Dont parents	0.3	1	1	3

Source : rapport annuel d'activité association « Rires et Cabrioles » - AG du 15.06.17

Fréquentation moyenne par matinée 2015	Esnandes	Marsilly	Puilboreau	St-Xandre
Nbre moyen de participants par séance	26	14	45	34
Dont enfants	17	9	32	22
Dont assistante maternelles	7	4	12	9
Dont parents	1	1	1	3

Source : rapport annuel d'activité association « Rires et Cabrioles » - AG du 15.06.17

Permanences :

L'activité des permanences du relais est stable ces dernières années. Les demandes d'informations portent majoritairement sur les différentes formes d'accueil et la législation/contrats de travail

Faits marquants 2016 :

c. Evènementiel :

- 1^{ère} édition de la journée intercommunale de la petite enfance - 5 novembre 2016 à la maison de l'enfance de Puilboreau

Organisée par le SIVU L'ENVOL en partenariat avec les associations locales (Rires et Cabrioles, les Coccinelles et l'Espace Camafeux – Centre Social intercommunal) ».

Actions intercommunales et partenariats saison 2015/2016 :

2015	2016
Animations ludothèques (Les Coccinelles / AFR)	
Animations et expositions (R&C / bibliothèque St-Xandre, médiathèque Puilboreau, bibliothèque de Marsilly)	
Animations et expositions (Les Coccinelles / bibliothèque St-Xandre, médiathèque Puilboreau, bibliothèque de Marsilly)	
Ateliers « parentalités » thématiques + conférence/débat (Espace Camaïeux / R&C)	
Animation « Chasse aux œufs » (Les Coccinelles / R&C)	
Passerelles (Les Coccinelles / écoles des 4 communes)	
Passerelles (R&C / école de St-Xandre)	Passerelles (R&C / écoles maternelles d'Esnandes, Puilboreau et St-Xandre)
	Résidence artiste « Poulette crevette » Agora / RAMPE/ Coccinelles/ écoles St Xandre
	Sortie R&C / EHPAD St Xandre
Fête de fin de saison (R&C / Les P'tits Canaillous)	
Fascicule Les Bébé bouquinent (ensemble des acteurs locaux)	
Salon « Bébé Lecteurs » (ensemble des acteurs locaux)	Journée intercommunale de la petite enfance

2- Secteur enfance (3 - 11 ans) : Stabilisation des actions PEDT 2015- 2018

Rôle du SIVU:

- Accompagnement technique des 4 accueils de loisirs: «La Farandole» à Esnandes (CCAS²), «La maison des Clopibouts» à Marsilly (AFR³), «Le CAAP⁴» à Puilboreau et l'accueil enfance à Saint Xandre (Espace Camaïeux-Centre Social).
- Suivi du Projet Educatif de Territoire intercommunal (PEDT)
- Animation des groupes de travail thématiques
- Mise en place d'une journée intercommunale des ALSH, en partenariat avec les 4 ALSH du territoire

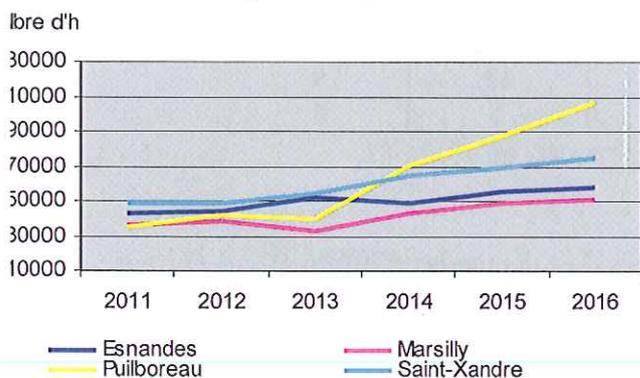
L'activité 2016 des actions intégrées au PEL :

Evolutions des organisations des liées aux « nouveaux » rythmes scolaires

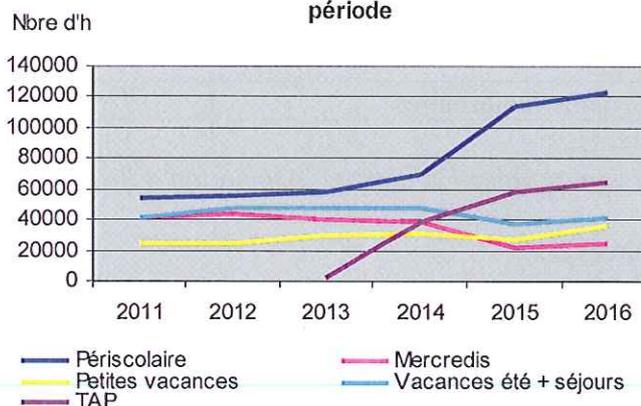
Changements sur 2 communes : Esnandes et Puilboreau

Aucun changement n'est programmé pour l'année scolaire 2016/2017.

Fréquentation des ALSH enfance par commune



Fréquentation des ALSH enfance SIVU par période



Source : déclarations d'activités CAF

² Centre Communal d'Action Sociale

³ Association Familles Rurales

⁴ Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau

En 2016, les habitudes des familles évoluent. Cette année est marquée par une reprise des fréquentations, notamment sur les petites vacances scolaires sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne les grandes vacances, les tendances sont différentes selon les communes. A Saint-Xandre et de manière plus marquée à Puilboreau, le nombre d'heures réalisées augmente tandis que Marsilly et Esnandes voient leur fréquentation diminuer légèrement sur ces mêmes temps.

La situation est similaire sur les temps périscolaires (hors mercredis). On note une hausse marquée à Puilboreau, des hausses plus légères à Saint-Xandre et Marsilly et une diminution à Esnandes.

Enfin, après une baisse des fréquentations les mercredis après midis après la mise en place des rythmes scolaires, on remarque une stabilisation de cette tendance sur l'ensemble des ALSH, voir une légère reprise à St Xandre et Puilboreau

Actions intercommunales et partenariats 2015/2016

- Journée inter ALSH (4 ALSH enfance) – juillet 2016
- Actions passerelles ALSH enfance /jeunesse (La farandole/CAAP/ 4 ALSH Espace Camaïeux)
- Stages de découvertes sportives (ALSH/Asso sportives)
- Activités, animations : Médiathèques et bibliothèques/ ALSH ou écoles
- PEDT intercommunal – groupe de travail technique – évaluation PEDT

3- Secteur jeunesse (12- 25 ans):secteur stable

Vers un volume d'activité similaire sur les 3 accueils de loisirs jeunesse

Rôle du SIVU:

- Suivi du fonctionnement des 4 accueils jeunesse:

«Secteur jeune» AFR à Marsilly et les «espaces jeunesse» de l'Espace Camaïeux- Centre Social à Esnandes, Puilboreau et Saint-Xandre.

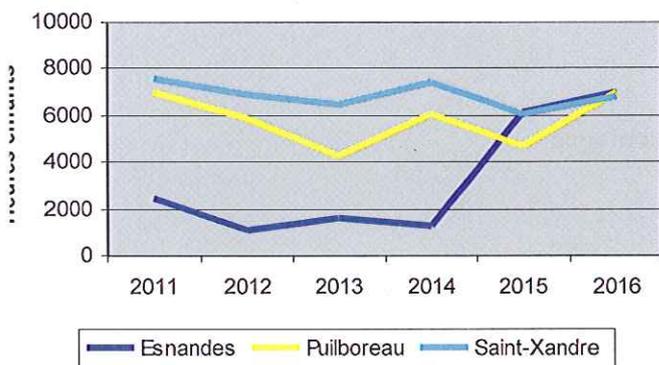
- Mise en place d'actions intercommunales – Fond d'Appui Initiatives Jeunes (FAIJ)
- Accompagnement technique des CCAS à la mise en place d'une aide financière supplémentaire dans le cadre des Passeports Loisirs Jeunes

L'activité 2016 des actions intégrées au PEL :

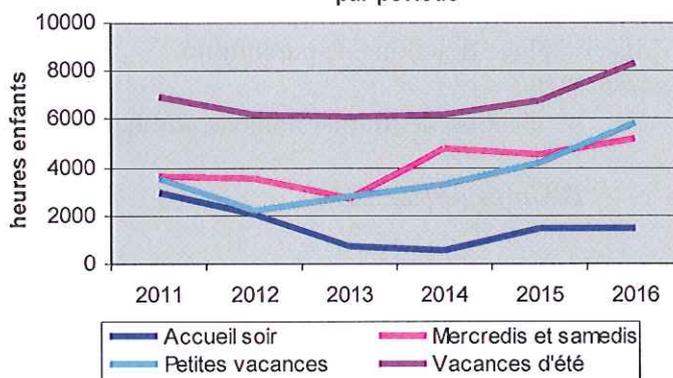
- **ALSH jeunesse (Espace Camaïeux)**

Depuis 2015, les 3 accueils de loisirs « jeunes » tendent vers un même niveau d'activité.

Fréquentation des ALSH jeunesse
par commune



Fréquentation des ALSH jeunesse
par période



De manière globale et depuis 2013, la

fréquentation des ALSH jeunesse gérés par le centre social intercommunal a augmenté. Cette évolution est différente d'une commune à l'autre :

Les espaces jeunes de Saint-Xandre et Puilboreau suivent les mêmes tendances et retrouvent un niveau d'activité similaire à celui de 2011. A Esnandes, les fréquentations ont fortement augmenté depuis l'arrivée d'un nouveau responsable. Cette situation tend à se stabiliser sur l'année 2016.

De nouveaux projets organisés par les espaces jeunesse ont marqué l'année 2016 tels que la participation à la première édition du festival de prévention et de citoyenneté jeunesse « festi'prev' » - prix du public attribué au groupe de Puilboreau - ou la mise en place d'un séjour culturel et solidaire au Sénégal.

• **Passeports loisirs jeunes (PLJ)**

Nombre de PLJ par an						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Esnandes	14	11	10	10	6	7
Marsilly	20	20	17	20	19	19
Puilboreau	29	39	29	26	20	21
Saint-Xandre	49	55	55	36	40+ 4 ccas	13+2
Total	112	125	111	92	85 + 4	60 + 2 CCAS

Le nombre d'inscrits en 2016 est stable par rapport à 2015 hormis à Saint Xandre qui connaît une forte baisse.

Il est possible d'expliquer ce phénomène par un ralentissement de la communication autour de ce dispositif depuis plusieurs années.

En 2016, les modalités d'inscription au PLJ ont évolué avec une possibilité de pré inscription en amont via une plateforme internet.

Fait marquant :

1^{er} projet financé dans le cadre du FAIJ . Ce dispositif peine à se développer sur le territoire. Une attention particulière est portée à la communication autour de ce dispositif.

Actions intercommunales et partenariats 2015/2016 :

- Activités et sorties régulières inter locaux jeunes Espace Camaïeux-Centre social
- Actions passerelles ALSH enfance et ALSH Ado/ secteurs jeunes
- Activités pause méridienne collèges (collèges M. Chagall et Beauregard + Espace Camaïeux)
- FAIJ

4- Secteur «Parentalité»

Rôle du SIVU:

- Suivi et appui technique aux actions «accompagnement à la fonction parentalité de l'Espace Camaïeux- Centre Social» en partenariat avec le RAMPE (Ateliers parentalité, séance de relaxation et de bien être pour bébés)
- Mise en place d'actions de parentalité

Nouveautés 2016 :

- d. 1^{ère} Edition de journée intercommunale de la petite enfance

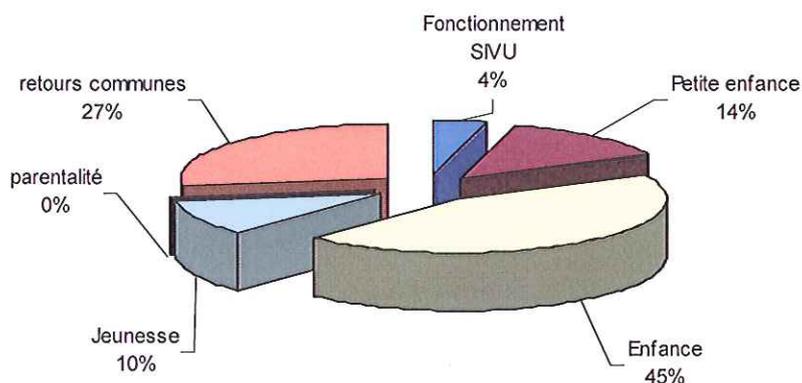
Bilan financier 2016

Le compte administratif 2016 a été approuvé au conseil syndical du 29 mars 2017.

Recettes de fonctionnement 2016:	987 490.04 €
Excédent 2015 reporté :	20 185. 96 €

Total recettes de fonctionnement 2016 :	1 007 676.00 €
Total dépenses de fonctionnement 2016 :	986 058.70 €
Résultat excédentaire de l'exercice 2016:	21 617.30 €

Répartition des dépenses de fonctionnement SIVU L'ENVOL 2016

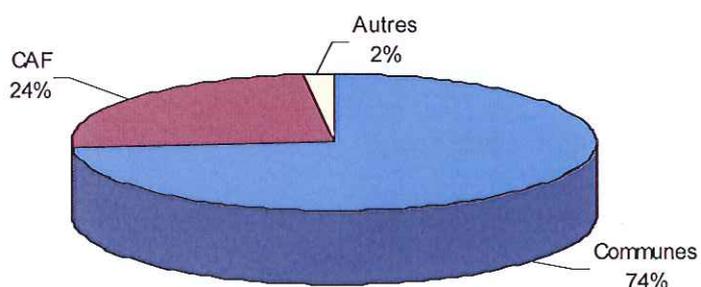


- Petite enfance : Charges relatives au RAMPE et au multi accueil intercommunaux
- Enfance : Charges relatives aux ALSH⁵ enfance
- Jeunesse : Charges relatives aux ALSH jeunesse, FAIJ et PLJ
- Parentalité : Actions parentalité du centre social intercommunal et journée intercommunale de la petite enfance
-
- Retours communes : Retours excédent

N-1, PSEJ CAF, remboursement des charges locatives et loyers, ajustements « Coccinelles » et « camps jeunes »

Les charges supplétives ne sont pas prises en compte dans ce graphique

Répartition des recettes de fonctionnement SIVU L'ENVOL 2016



- CAF : Prestation de Service Enfance Jeunesse / Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017
- Communes : contributions annuelles des communes membres
- Autres : Report de l'excédent N-1, produits exceptionnels divers

Soutien aux structures œuvrant dans le domaine de l'enfance/jeunesse

	Subventions/Participations	CS	Total
Les Coccinelles	92 872 €	16 739 €	109 611 €
Rires et cabrioles	20 700 €	2 350 €	23 050 €
CAAP	180 156 €	32 555 €	212 711 €
Espace Camaïeux-Centre Social	204 400 €	91 551 €	295 951 €
AFR Marsilly	150 500 €	NC	150 500 €
CCAS Esnandes	0 €	70 922 €	70 922 €
PLJ	3 780 €	- €	3 780 €
Actions spécifiques	1 849 €	- €	1 849 €
TOTAL 2016	654 257 €	214 117 €	868 374 €

Montants arrondis à l'euro près

Actions spécifiques 2016 : Journée intercommunale de la petite enfance, FAIJ

Sources : Compte administratif 2016 SIVU L'ENVOL, déclarations d'activité 2016 CAF

⁵ ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**2017 – 11/12 - Convention de mise à disposition de bureaux pour le SIVU L'Envol et le RAMPE –
Autorisation de signature**

Rapporteur : Anne Fréhel

Vu les locaux mis à disposition par la mairie d'Esnandes pour le service administratif du SIVU L'Envol et le bureau d'accueil du RAMPE,

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention pour en préciser notamment les termes suivants :
Durée de la convention, redevance d'occupation, charges et localisation des espaces mis à disposition,

Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal présents et représentés, autorisent (15 voix pour), Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé, "nous allons passer aux questions diverses".

Questions diverses :

- Information du conseil municipal sur les procédures d'ordre juridique et judiciaire en cours et décisions rendues impliquant la commune ou ses élus.

La réponse sera apportée par Monsieur le Maire au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire déclare que s'il n'y a plus d'autres questions diverses à traiter, il lève la séance à 23h10.

Fait à Esnandes,
Le 11 décembre 2017,
Le Maire,
Didier Geslin

